

Le Henne ou le Mehndi

Les recherches en matière du tatouage au henné rapportent que son histoire date de quelques milliers d'années. Elle trouve son origine en Mésopotamie. Bien avant la Révélation de l'islam en Arabie, les Hébreux s'en servaient comme produit de beauté. Les Egyptiens l'utilisaient également. Les futures mariées chez les Assyriens embellissaient leurs paumes et ongles des motifs au henné. En Inde, la mariée est ornée des signes symboliques dans lesquels sont gardées secrètes les initiales du Prince de son cœur qui aura la tâche de les découvrir sur son corps durant la nuit de noces.

Certaines traditions vont loin pour affirmer que le henné est signe de bonne chance. Une tache de mehndi dans le creux de la main droite agit efficacement contre le mauvais œil ou le mauvais sort.

On dit que le tatouage au henné est la représentation d'un sentiment dissimulé, un art qui affiche les émotions, les états d'âme. Chaque symbole a une signification particulière et le message qu'il transmet en est bien défini. Avec son aspect esthétique, il joue aussi son rôle sentimental et social comme symbolique. Le mehndi est donc un patrimoine ancestral de l'art et la manière.

L'Occident découvre ces décorations corporelles dont il ignore le sens originel et n'en retient que l'élégance et la séduction. Par le temps qui court, ces ornements ont vite fait de migrer des paumes et des orteils vers le nombril, le décolleté, les omoplates et les bras, pour ne citer que ces parties.

Que dit l'islam à propos de henné communément appelé le mehndi? Je ne fais que vous rapporter trois Hadith, tirés du « Téhziboul Islam » de Allamâ Majlissi, qui couronneront ce chapitre:

« La teinture des cheveux et de la barbe est Mustahab (recommandée) pour l'homme comme celle des cheveux l'est pour la femme, de même que la parure au mehndi de ses pieds et mains. »

A la suite de ce Hadith, Allama cite quatorze bienfaits dont deux appartiennent pour la tombe.

« Hadhrat Imam Ja'far as-Sadiq (as) a déclaré que le Messager d'Allah a préconisé à toutes les femmes d'appliquer le mehndi, qu'elles soient mariées ou veuves: les épouses avec l'intention de se parer pour leurs maris et les veuves pour que ses mains ne se ressemblent point à celles des hommes.

»

« Hadhrat Imam Ja'far as-Sadiq (as) a énoncé dans un autre Hadith que, parmi les signes du Dernier Temps, figure celui-ci: les hommes de Bani Abbasse s'attribueront certaines pratiques propres aux femmes c'est-à-dire, ils couvriront leurs pieds et mains au mehndi et coifferont leurs cheveux en forme de tresses. »

(NDT: l'extension de ce Hadith va jusqu'à la Fin d u Temps car les traditions du temps de Bani Abbasse étant vécues de nos jours, ceux qui les pratiquent se rangent parmi les gens de cette époque).

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fr/les-coutumes-du-mariage-au-regard-de-l-islam-moulla-nissarhousen-raj-par/le-henne-ou-le-mehndi>